

# BULLETIN MUNICIPAL

**DECEMBRE 2005**

Le mot de Madame le Maire,

*L'année 2005 s'achève...*

*Année consacrée aux différentes réunions pour l'élaboration de la carte communale avec l'aide d'un bureau d'études ; A ce jour la carte n'a pas été approuvée le zonage de parcelles pas assez objectif, trop éloignées du centre bourg ou trop près des exploitations agricoles, ne convient pas aux administrations, une nouvelle réunion sera programmée courant janvier avec les propriétaires concernés et les administrations.*

*Les travaux : réhabilitation d'un logement communal, des réparations sur le bâtiment de la Mairie sont à prévoir en attendant l'avant projet d'un futur aménagement école mairie.*

*La voirie : nous avons réalisé une 1<sup>ère</sup> partie de goudronnage en enrobés, nous avons le souhait de poursuivre tous les ans dans ce sens.*

*La déviation : le Conseil Général va remettre ce dossier à l'ordre du jour courant janvier.*

*Noël dans quelques jours...*

*En espérant que vous passerez de joyeuses fêtes entourés de vos familles.*

*Le Conseil Municipal et moi même vous souhaitons un joyeux Noël et tous nos meilleurs vœux pour 2006.*



**Bonne et heureuse Année 2006**

**et bonne santé à tous**

# Quelques nouvelles



## CARTE COMMUNALE et ETUDE D'APTITUDE des SOLS à L'ASSAINISSEMENT AUTONOME

Après la présentation par Mme le Maire des observations qui ont été faites sur le projet de carte communale ainsi que le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur, le Conseil Municipal a décidé d'approuver la carte communale en y apportant toutefois quelques modifications mineures pour tenir compte des observations émises au cours de l'enquête (se référer au compte rendu de la séance du 14/09/2005) et décide également d'approuver l'étude d'aptitude des sols à l'assainissement autonome. La Préfecture vient de retourner ces documents avec des observations sur plusieurs points qu'il faudra examiner avec les différentes administrations D.D.E et D.D.A.F et les propriétaires concernés, courant janvier, afin de la soumettre de nouveau à l'approbation du Préfet.

## AMENAGEMENT D'UN LOGEMENT LOCATIF

Au moment de l'établissement du budget et en vue de procéder à l'aménagement du logement locatif dit ancien presbytère, il avait été prévu de contracter un prêt pour ces travaux. Suite à de nombreux problèmes, le locataire a accepté l'exécution des travaux mais n'a pas donné son accord sur le nouveau montant du loyer qu'il devrait payer après travaux, condition indispensable pour obtenir la subvention PALULOS. En conséquence, cette subvention de 150 € ainsi que la subvention Dotation Globale Equipement de 10889 € ne nous ont pas été attribués. Mme le Maire précise qu'un prêt de 27 000 € devait être contracté pour cette réhabilitation auquel il a donc fallu rajouter la somme de 11 000 € (montant des subventions non acquises). Le nouveau prêt s'élève donc à 38 000 €. Les travaux étant terminés, un avenant au bail sera établi.

## VOIRIE COMMUNALE

Les travaux de mise en place de bordures et caniveaux aux chemins dit de dessous l'Eglise et de Bellegarde ainsi que les travaux d'accotements au chemin dit Pé de L'arrayadiu ont été effectués dans le courant de l'été. La commune a pris en charge la fourniture des matériaux, la main-d'œuvre étant exécutée par les services techniques de la Communauté des Communes de Monein. Le montant des travaux s'élève à 5 291.15 €. Ces travaux, permettant une amélioration conséquente de la chaussée, sont inclus dans le programme voirie de l'année.

Le programme voirie 2005 (groupement de communes avec Cuqueron et Lahourcade pour obtenir une offre de prestations plus intéressante, l'entreprise Laffitte a été retenue pour la réalisation d'enrobés d'une partie de la côte de Bellegarde et divers emplois sur d'autres chemins. Un emprunt de 13 000 € a été également réalisé.

### C.D.9

- le Conseil Général a pris en charge l'exécution des trottoirs le long du C.D.9 de la mairie au carrefour du CD109.
- Le Conseil Général étudie l'aménagement du virage de la vierge CD9, aménagement de caniveaux ou trottoirs le long des habitations situées dans le virage. Pour cela il est nécessaire d'établir un fond de plan. Favorable sur le principe d'exécution de ces relevés, le Conseil Général demandera l'accord des propriétaires concernés.
- Suite à la demande d'un riverain, le Conseil Général étudie la mise en place de ralentisseurs à l'entrée de la commune dans le sens Monein/Oloron et Oloron/Monein.

### Aménagement carrefour CD9/CD109/Côte de Lapuyade

Les services techniques du Conseil Général envisagent d'aménager ce carrefour. Pour qu'une étude puisse être effectuée, il est nécessaire de faire établir un relevé topographique du terrain par un géomètre. Le Cabinet Bouchonneau a fourni un devis d'honoraires qui s'élève à 346.84€ TTC pour lequel le Conseil Municipal a donné son accord.

## ASSAINISSEMENT

- Mme le Maire rappelle les obligations de la commune en matière d'assainissement non collectif et notamment l'obligation de créer ou d'adhérer à un service public de l'assainissement non collectif (SPANC) au 31 Décembre 2005. Le Conseil Municipal a donc décidé le transfert au Syndicat Gave et Baïse de la compétence « assainissement non collectif » et rappelle que ce transfert prendra effet au 1<sup>er</sup> Janvier 2006.

Mme le Maire rappelle que toutes les personnes raccordées au réseau collectif doivent vérifier et nettoyer le regard de branchement situé en bordure de leur propriété.

- PRE (Participation au Raccordement à l'Egout) : Madame le Maire rappelle que la taxe de branchement avait été instituée lors de la création du réseau d'égouts en 1975. Des constructions vont s'implanter dans le bourg et il est possible que le réseau communal reçoive les eaux usées de ces nouveaux immeubles. Cette mise à disposition va entraîner des frais pour la commune. Il devenait donc nécessaire de revoir le coût de cette taxe. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a fixé à 800 € la participation de branchement que devra payer tout nouvel abonné qui raccordera son installation au réseau communal. Ce tarif prend effet au 15 Décembre 2005.

## RECENSEMENT DE LA POPULATION

Le recensement de la population permet de produire de nombreuses informations sur la population vivant en France et de mieux comprendre l'évolution de notre pays. Comme vous le savez, les enquêtes de recensement ont lieu désormais chaque année auprès d'une partie de la population.

**Cette année, la Commune de Cardesse est concernée par cette enquête et la participation des tous les habitants est essentielle. C'est pourquoi, la loi rend obligatoire la réponse à cette enquête.**

La collecte se déroulera en janvier et février 2006. Vous allez recevoir la visite d'un agent recenseur, Josiane Martinez. Elle sera munie d'une carte officielle et sera tenue au secret professionnel. Elle vous remettra les questionnaires à remplir concernant votre logement et les personnes qui y habitent. MERCI de lui réserver le meilleur accueil. N'hésitez pas à lui demander son aide pour le remplissage du questionnaire.

Vos réponses resteront confidentielles. Elles sont protégées par la loi. Elles seront remises à l'INSEE pour établir des statistiques rigoureusement anonymes. Merci de votre participation.

## INFORMATIONS DIVERSES

- Des certificats d'urbanisme ont été déposés par des propriétaires. La carte communale étant à l'approbation, un avis ne peut être donné. Les dossiers sont en cours.
- Un architecte du Service A.P.G.L de la Maison des Communes a été contacté pour établir un avant projet sur la Mairie et l'Ecole.
- Le Centre Social de Monein sollicite une aide financière de 2 € par jour pour les enfants de la commune qui bénéficieront du Centre Aéré. Cette demande sera examinée par le CCAS.
- Cantine scolaire : le règlement intérieur de la cantine pour l'année scolaire 2005-2006 a été approuvé par tous les parents d'élèves.

